



GRENOBLE-ALPES-METROPOLE



AVIS

D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT PRESCRIPTION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA RÉVISION GENERALE DU POS DE SAINT-MARTIN-D'HERES VALANT ELABORATION DU PLU ET AUX MODIFICATIONS DE PERIMETRES DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Le Président de Grenoble-Alpes Métropole fait connaître que, conformément à l'arrêté n°2016-167 en date du 7 septembre 2016, il sera procédé à une enquête publique unique sur le territoire de la commune de Saint-Martin-d'Hères portant sur deux objets :

- la révision générale du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Martin-d'Hères
- la modification de deux périmètres de protection des monuments historiques autour de l'ancien Couvent des Minimes et du Fort du Murier

Le projet de PLU de Saint-Martin-d'Hères est un document d'urbanisme qui établit à l'échelle de la commune un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire. Ce projet de PLU s'inscrit dans la volonté de réfléchir à un nouveau projet pour la commune et d'actualiser les éléments du POS pour tenir compte de l'évolution du Code de l'Urbanisme, notamment des exigences introduites par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite Grenelle 2 et des documents supra communaux.

A l'occasion de la révision générale du POS de Saint-Martin-d'Hères, l'Architecte des Bâtiments de France a proposé la modification de deux périmètres de protection des monuments historiques autour de l'ancien Couvent des Minimes et du Fort du Murier.

L'enquête publique se déroulera en Mairie de Saint-Martin-d'Hères ; 111 av. Ambroise Croizat, 38400 Saint-Martin-d'Hères, du lundi 3 octobre 2016 à 8h30 au samedi 12 novembre 2016 à 12h00 pour une durée de 41 jours.

Chacun pourra prendre connaissance des pièces du dossier déposées sur place et consigner éventuellement ses observations, suggestions et contre-propositions sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles tenus à disposition en mairie de Saint-Martin-d'Hères, 111 avenue Ambroise Croizat, aux jours et heures d'ouverture habituels, soit :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Les observations, suggestions et contre-propositions pourront également être envoyées par voie électronique à :

enquetepubliqueplu@saintmartindheres.fr

ou adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Martin-d'Hères
A l'attention de la Commission d'enquête
111 avenue Ambroise Croizat
38400 SAINT-MARTIN-D'HERES

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête publique pourront être consultées dans le dossier soumis à la présente enquête publique. S'y trouve également la décision de l'autorité environnementale, en date du 27 novembre 2015, ne soumettant pas à évaluation environnementale le projet de PLU présenté à l'enquête.

Par ordonnance en date du 19 juillet 2016, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné une Commission d'Enquête, composée de son Président Monsieur Gabriel ULLMANN, docteur-ingénieur, expert judiciaire spécialisé en environnement et de deux membres titulaires Monsieur Pierre BLANCHARD, Lieutenant Colonel à la retraite du service de santé des armées et Madame Anne MITAULT, juriste. En cas d'empêchement de Monsieur Gabriel ULLMANN, Monsieur Pierre BLANCHARD assurera la présidence. En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, Monsieur Daniel DURAND a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

La commission d'enquête accueillera le public en mairie, avenue Ambroise Croizat, aux dates et heures suivantes :

**Lundi 3 octobre de 8h30 à 12h30
Samedi 15 octobre de 9h00 à 12h00
Vendredi 21 octobre de 16h00 à 20h00**

**Mardi 25 octobre de 13h30 à 17h00
Jeudi 3 novembre de 16h00 à 20h00
Samedi 12 novembre de 9h00 à 12h00**

Une réunion publique sera organisée le mercredi 26 octobre 2016 en salle du Conseil municipal de la Mairie de Saint-Martin-d'Hères, 111 avenue Ambroise Croizat, 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES de 19 heures à 21 heures.

Le dossier d'enquête pourra également être consulté et téléchargé sur le site internet de la mairie de Saint-Martin-d'Hères : <http://www.saintmartindheres.fr/>

Des informations sur le projet soumis à enquête publique peuvent être demandées auprès du service urbanisme et foncier de la Mairie de Saint-Martin-d'Hères aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie, 111 avenue Ambroise Croizat, (38400).

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public à la mairie de Saint-Martin-d'Hères, 111 avenue Ambroise Croizat, (38400 Saint-Martin-d'Hères) aux heures et jours habituels d'ouverture, au siège et sur le site internet (www.lametro.fr) de Grenoble-Alpes Métropole (Le Forum, 3 rue Malakoff 38031 Grenoble) et à la Préfecture de l'Isère (Grenoble) dès leur transmission et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête

A l'issue de l'enquête publique, et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions de la Commission d'Enquête, le projet de PLU sera soumis à l'approbation du Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole. La modification des périmètres de protection des monuments historiques autour de l'ancien Couvent des Minimes et du Fort du Murier sera décidée par arrêté préfectoral.